



DVH papa problèmes psy et addictions

Par Gigi24

Bonjour,

J'aimerais avoir quelques conseils concernant mon cas qui est le suivant :

Depuis ma séparation avec le père de notre enfant âgé de 3 ans, il la voit en journée uniquement en présence d'un tiers digne de confiance.

Je lui ai imposé ce droit de visite limité et encadré car mon ex a de gros problèmes psychologiques (il est atteint d'une pathologie qui n'est pas encore très claire, type "trouble état limite" ou autre) et surtout d'addiction alcool / drogues (il consomme tous les produits de manière fréquente excepté l'héroïne).

J'ai apporté les preuves de son addiction et de ses troubles mentaux lors de l'audience mais mon ex a dû faire bonne impression devant le JAF ce jour là, il a du bagou, il sait se montrer de bonne volonté et a dit qu'il voulait passer le plus de temps possible avec notre fille.

Quant à moi, j'ai très peu parlé car j'ai été trop impressionnée et avec le recul, cela m'a probablement desservi.

Mon ex joue aussi sur le fait qu'il a déjà une garde alternée pour sa fille ainée mais qui est bien plus âgée.

A noter que tout ce cheminement s'est déjà produit avec ce premier enfant (séparation en bas âge, problèmes psy et addiction, DVH progressif avec tiers de confiance, puis plus de tiers après une expertise qui pourtant préconisait de le maintenir).

Le JAF lui a récemment autorisé un DVH classique (1we sur 2 et la moitié des vacances), avec présence constante d'un tiers.

Je suis assez désarçonnée par cette décision, car malgré sa bonne volonté, je connais ses défaillances qui sont malheureusement plus fortes que lui.

Nous sommes convoqués à nouveau au Tribunal dans 6 mois, juste après l'expertise psy que le juge a ordonné mais je sens que ce nouveau passage lui permettra de supprimer le tiers afin d'obtenir un DVH seul, ce qui ne me rassure absolument pas.

Je crains que le Juge ne se réfère qu'à ces 6 prochains mois durant lesquels il va bien évidemment se tenir à carreaux et pas sur des preuves qui sont plus pérennes (sobriété, stabilité psy).

Si vous avez des conseils à me donner, je suis bien évidemment preneuse !

Merci d'avance

Par vivi2501

bonjour

Reprenez contact avec votre avocat.